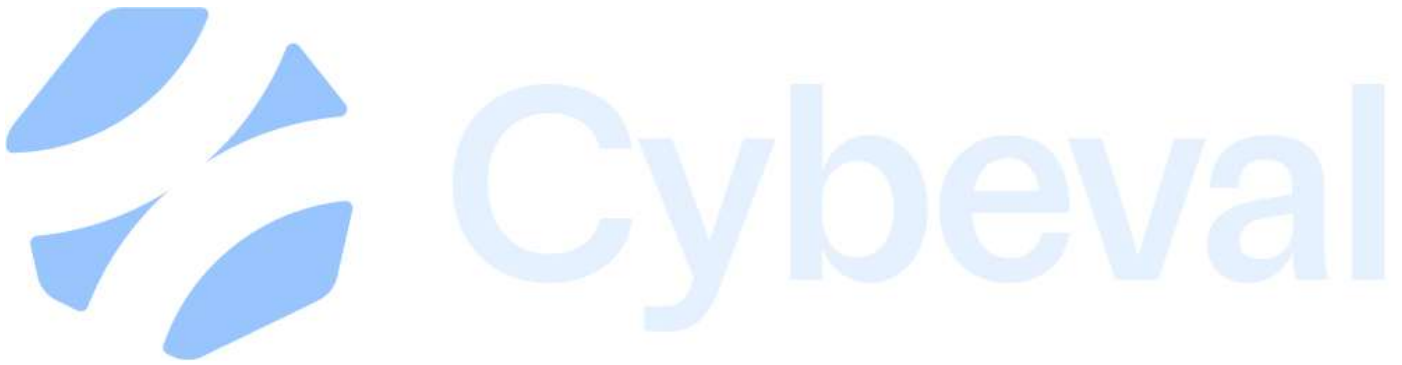


## Politique d'utilisation de la marque de certification



Version du document	Date de modification	Objet de la modification	Éditeur	Approbateur	Date d'approbation
V1.0	22/06/2024	Création	Guillaume CARAT	Mathieu BAUDAIS	30/08/2024
V1.1	02/09/2024	Modifications mineures	Mathieu BAUDAIS	Guillaume CARAT	02/09/2024
V1.2	31/10/2024	Modifications mineures	Guillaume CARAT	Mathieu BAUDAIS	31/10/2024
V1.3	30/12/2024	Modifications mineures	Guillaume CARAT	Mathieu BAUDAIS	30/12/2024
V1.4	15/01/2025	Révision juridique	Guillaume CARAT	Mathieu BAUDAIS	15/01/2025
V1.5	09/07/2025	Ajout logo	Guillaume CARAT	Mathieu BAUDAIS	09/07/2025

## Table des matières

1. Objet .....	3
2. Utilisation de la marque de certification.....	3
3. Relation avec le client .....	3
4. Confidentialité .....	3
5. Modification et règles d'utilisation de la marque de certification.....	3
6. Fourniture du logo .....	5

## 1. Objet

Ce document décrit la politique d'utilisation de la marque de certification CYBEVAL.

CYBEVAL dispose de règles régissant toute marque de certification de système relative aux systèmes de management dont il autorise l'usage par ses clients signataires d'un contrat de certification juridiquement exécutoire.

## 2. Utilisation de la marque de certification

Les règles sont les suivantes :

- Garantir la traçabilité vers CYBEVAL
- Éviter toute ambiguïté dans l'usage de la marque de certification ou dans toute mention à la certification délivrée par CYBEVAL et à CYBEVAL
- Interdire tout usage de la marque de certification sur un produit ou sur un emballage de produit, ni de toute autre manière pouvant être interprétée comme une indication de la conformité dudit produit
- Interdire toute apposition de la marque de certification par les clients certifiés ou pour leur compte sur les rapports de laboratoire d'essai, sur les rapports d'étalonnage ou d'inspection ou sur les documents de certification

Le client s'engage à :

- Respecter strictement la présente politique pour toute utilisation de la marque de certification
- Dans le cas de la mention de la marque de certification sur son site web, à en faire un lien hypertexte à partir de son site web vers l'URL du site web de CYBEVAL, [www.cybeval.fr](http://www.cybeval.fr)
- Ne faire aucune déclaration trompeuse concernant sa certification
- Ne pas utiliser ou ne pas permettre d'utiliser de manière abusive aucun document de certification, dans sa totalité ou en partie
- Cesser immédiatement d'utiliser la marque de certification ou toute référence à cette dernière, dans le cas d'une suspension, d'un retrait de certification, ou de l'arrêt de l'activité concernée
- Ne pas laisser utiliser la référence à la certification de son système de management pour laisser supposer qu'un produit (y compris les services) ou un processus est certifié par l'organisme de certification
- Ne pas sous-entendre que la certification s'applique à des activités et à des sites non couverts par le périmètre de la certification
- Ne pas utiliser sa certification de façon qui puisse nuire à la réputation de l'organisme de certification et/ou du système de certification compromettre la confiance que lui accorde le public

3

## 3. Relation avec le client

Pendant la période de validité du document de certification, CYBEVAL peut réaliser ou faire réaliser le bon respect de l'ensemble de ces engagements, conformément aux normes en vigueur.

Dans le cas d'une utilisation abusive de la marque de certification, CYBEVAL est en droit de suspendre immédiatement ou retirer la certification ainsi que le droit d'utiliser la marque de certification. Le client peut faire appel de la décision, dans le cadre de la procédure de gestion des appels.

## 4. Confidentialité

Le document de certification ainsi que la présente politique peuvent être diffusés par le client, contrairement à l'ensemble des documents reçus de la part de CYBEVAL considérés comme confidentiels par défaut, et qui ne peuvent être publiés sans l'accord préalable de CYBEVAL.

## 5. Modification et règles d'utilisation de la marque de certification

CYBEVAL autorise son Client à utiliser pour une certification donnée sa marque de certification incluant le logotype CYBEVAL, utilisé ou non en combinaison avec le libellé de sa raison sociale, tels que déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Activité :

- Certification de systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI)
- Certification Hébergeur de données de santé (HDS)

Logotype :



Charte graphique :

- **Typographie des mentions associées**  
La police à utiliser pour les mentions telles que « Certification n° » reste du libre choix du Client.
- **Usages particuliers**  
Pour un usage en inversion, la marque sera présentée en blanc sur noir ou sur la couleur dominante du logo du Client, en respectant les règles du présent document et aux frais du Client.

La présentation des documents où est reproduite la marque de certification ne doit prêter à confusion ni sur l'entité bénéficiaire de la certification, ni sur le périmètre de la certification, ni sur le ou les site(s) couvert(s) par la certification, ni sur l'état de validité de la certification. De même, les supports utilisés doivent toujours se rapporter sans ambiguïté à CYBEVAL.

La marque de certification doit toujours être reproduite avec les éléments suivants :

- a) Le logotype de CYBEVAL ou le nom de CYBEVAL
- b) Le numéro du document de certification

Ces différents éléments doivent être visibles simultanément, sur une même page, quel que soit le support ou document utilisé (écrit, électronique ou audiovisuel). L'élément b) doit être accolé à la marque de certification.

Lorsqu'un Client dispose de plusieurs documents de certification pour plusieurs activités différentes, il est admis que les numéros des documents de certification soient regroupés sur la page suivante ou sur une autre page du même document.

La marque de certification reproduite doit respecter les exigences de la charte graphique figurant en annexe du présent document, être homothétique à l'original et être lisible.

La marque de certification doit être reproduite dans des dimensions (surface) inférieures à celles du logo (ou à défaut, du nom) du Client. La mise en page ne doit pas laisser de doute sur l'identité de l'émetteur du document.

La reproduction en relief ou à partir de tampons encres est autorisée dès lors qu'elle respecte les règles définies dans le présent document.

La marque de certification ne peut être reproduite sur des documents du Client que s'ils se rapportent au moins en partie à des activités dans son périmètre de certification.

Lorsque le support sur lequel est reproduite la marque de certification traite à la fois d'activités couvertes par la/les certification(s) délivrée(s) par CYBEVAL et d'activités non couvertes par la/les certification(s) délivrée(s) par CYBEVAL, il doit permettre de distinguer aisément les activités certifiées des autres activités.

Lorsque le support sur lequel est reproduite la marque de certification porte une marque commerciale ou une référence d'appartenance à un groupe/groupement/réseau, l'apposition de la marque de certification ne doit pas laisser penser, par exemple par le positionnement ou les dimensions des logos, que la certification est associée à la marque commerciale ou au groupe/groupement/réseau dans son ensemble.

#### Certification multi-activités

Un Client bénéficiant de certifications au titre de différentes activités a la possibilité d'utiliser la marque de certification Multi-activités. Dans ce cas, doivent y être accolés l'indication des activités, les numéros des documents de certification et la référence aux périmètres de certification correspondants. Exemple :

- Le logotype de CYBEVAL ou le nom de CYBEVAL
- Certification de systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) n°XXXXXXX
- Certification Hébergeur de données de santé (HDS) n°XXXXXXX

## 6. Fourniture du logo

En cas de certification réussie, CYBEVAL fournira le logo à utiliser au client, dans ses différentes versions déclinées, en couleur, en N&B. Le client s'engage à les utiliser sans modification, ni sur la taille, ni sur les couleurs.

-----FIN DU DOCUMENT-----